



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 6095

du 01/03/2017

Examens de connaissance approfondie du néerlandais et de l'anglais pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue. SESSION 2017.

Cette circulaire remplace la circulaire n°5612 du 15/02/2016

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles	<ul style="list-style-type: none">- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ;- A Madame et Messieurs les Gouverneurs ;- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles d'enseignement primaire ordinaire et spécialisé subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Directions des écoles d'enseignement primaire ordinaire et spécialisé organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.
<input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel<input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel	
<input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné	
<input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Primaire	
Type de circulaire	<u>Pour information</u> <ul style="list-style-type: none">- Au Service général de l'Inspection ;- Aux organisations syndicales.
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir du <input checked="" type="checkbox"/> Du 17/02/2017 au 16/05/2017	
Documents à renvoyer	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Date limite : 16 / 05 / 2017<input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mots-clés : Examen linguistique – Néerlandais – Anglais – Maître de seconde langue	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale	
Personne de contact		
Service ou Association : DGENORS		
Nom et prénom	Tél	Email
Bouché Paul	02/690.88.48	paul.bouche@cfwb.be
Service ou Association : DGEO – Direction d'Appui – Service des Affaires générales et intergouvernementales		
Nom et prénom	Tél	Email
Goisse Philippe	02/690.83.37	philippe.goisse@cfwb.be

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance l'organisation prochaine d'examens menant à l'octroi du certificat de connaissance approfondie du néerlandais et de l'anglais.

Vous trouverez, en annexe à la présente, toutes les informations utiles concernant ces examens ainsi que le modèle de demande d'inscription.

Cet appel aux candidats est paru au Moniteur belge le vendredi 17 février 2017.

J'attire encore votre attention sur le fait que les demandes d'inscription postées **après le 16 mai 2017** ne seront pas prises en considération.

Je vous remercie de communiquer cette information à vos professeurs susceptibles d'être intéressés par ces examens.

Pour toute **demande d'information complémentaire** à ce sujet, je vous invite à contacter **Monsieur Paul BOUCHÉ** (02 690 88 48, paul.bouche@cfwb.be).

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

COMMUNAUTE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Administration générale de l'Enseignement

Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique

Commissions de langue néerlandaise et de langue anglaise chargées de l'organisation des examens linguistiques dans l'Enseignement de la Communauté française.

Appel aux candidats pour la session 2017 (néerlandais ou anglais seconde langue).

I. Introduction :

1.1. En application du décret du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques, une session d'examens sera organisée dans le courant de l'année 2017.

1.2. Les examens linguistiques sont organisés à l'intention des instituteurs et institutrices qui désirent exercer, dans le respect de l'article 14 de la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement, une fonction, notamment, de maître de seconde langue dans les écoles primaires francophones.

II. Les commissions organisent les examens suivants :

NL – E3 à l'intention des instituteurs et institutrices : l'examen de connaissance approfondie du néerlandais pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue ;

ANG – G3 à l'intention des instituteurs et institutrices : l'examen de connaissance approfondie de l'anglais pour enseigner cette langue comme seconde langue dans les écoles primaires francophones en qualité de maître de seconde langue.

III. Inscription :

3.1. Les droits d'inscription sont fixés à 25 euros pour chacun des examens. Ils doivent être virés ou versés exclusivement au compte BE41 0912 1105 0710

Ministère de la Communauté française – D.G.E.N.O.R.S. – Jurys – Rue Ad. Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles.

Aucun autre mode de paiement n'est autorisé.

En communication, les candidats inscriront la mention suivante :

« Commission linguistique NL-E3 – Session 2017 »

ou « Commission linguistique ANG-G3 – Session 2017 ».

Le droit d'inscription n'est remboursable en aucun cas. Il peut cependant être reporté à une session ultérieure pour des raisons de force majeure attestées.

3.2. Les demandes d'inscription doivent être envoyées **sous pli recommandé** à la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique – Monsieur Paul Bouché – Jury E3/G3, rue Ad. Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles.

Les demandes d'inscription postées après le 16 mai 2017 ne seront pas prises en considération ; le cachet de la poste faisant foi.

3.3. Les candidats produiront les documents suivants, soigneusement épinglés dans l'ordre ci-après :

a) une photo récente ;

b) une copie de la carte d'identité ;

c) une demande d'inscription libellée conformément au modèle prévu en annexe 1 ;

d) le récépissé du versement ou une copie d'extrait de compte ; au verso, ils indiqueront leurs nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ;

e) une copie du diplôme ou titre de base.

3.4. Les candidats seront convoqués en temps utile par le Président du jury ; ils devront se munir de leur carte d'identité et de leur convocation.

3.5. Les candidats qui omettraient d'accomplir une des formalités requises pour l'inscription ne seront pas portés sur la liste des candidats.

Un envoi recommandé posté après le 16 mai 2017 ne sera pas pris en considération même si le paiement a été effectué avant cette date.

IV. Programme :

Il y a lieu de consulter le décret du 3 février 2006 mentionné au point 1.1. ci-dessus.

Annexe n° 1

Modèle de la demande d'inscription.

Le soussigné (1) Nom : M./Mme..... Prénom.....

Lieu et date de naissance :.....

Adresse

Code postal et localité

Tél. : GSM :.....

Email :.....

Titulaire du (2)

d'(3)

Obtenu en langue (4)

désire subir un examen linguistique pour l'obtention du certificat de connaissance approfondie du /
de (5) pour enseigner en qualité de maître de seconde langue dans
les écoles primaires de langue française.

En annexe est jointe une copie du titre ou diplôme de base.

Date et signature

Annexe n° 2

Instructions en vue de la rédaction de la demande d'inscription.

Les numéros repris ci-dessous correspondent à ceux repris sur le modèle prévu à l'annexe n° 1

- (1) Nom et prénom (nom de jeune fille pour les femmes mariées) en caractères d'imprimerie
- (2) Diplôme, certificat, ...
- (3) Nature du titre : institutrice, instituteur primaire, ...
- (4) Français, ...
- (5) Néerlandais ou anglais : une seule langue par session